

CONSIGNES DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Sauf mention spécifique, ce questionnaire concerne **uniquement l'action sociale de l'intercommunalité et de son CIAS**. L'action sociale relevant des communes ou des CCAS le cas échéant est décrite dans un autre questionnaire, auquel vous n'avez pas à répondre.

L'année de référence pour toutes les données à renseigner est l'année 2024.

Dans cette enquête, l'action sociale intercommunale s'entend comme toutes les aides et actions effectuées par l'intercommunalité ou le CIAS dans les domaines suivants :

- ▮ L'action sociale à destination des personnes âgées
- ▮ L'action sociale à destination des personnes handicapées
- ▮ L'action sociale pour la lutte contre la pauvreté et les exclusions (y compris la précarité énergétique et alimentaire)
- ▮ L'action sociale pour l'hébergement/logement
- ▮ L'action sociale pour la petite enfance
- ▮ L'action sociale pour la jeunesse et la famille (y compris l'accueil périscolaire)
- ▮ L'action sociale pour l'insertion professionnelle (aide à la recherche d'emploi)
- ▮ L'action sociale pour l'accès aux soins et la prévention sanitaire

Par ailleurs, le questionnaire s'intéresse à toutes les actions sociales des domaines précités, pour lesquelles l'intercommunalité ou le CIAS sont les principaux financeurs ou pilotes. Les actions menées par le CIAS mais co-financées par un partenaire extérieur (département, CPAM, etc.) sont aussi recensées. Il en va de même de la délégation de certaines actions de l'intercommunalité ou du CIAS à des associations du territoire. En revanche, les délégations de compétence du département ou d'autres institutions ne font pas partie du champ de l'enquête.

L'action sociale à destination des agents du CIAS ou du personnel intercommunal ne fait pas partie du champ de l'enquête.

Pour les établissements et services, il est demandé d'effectuer un recensement de l'existant sur le territoire intercommunal en matière d'action sociale, que ces structures soient à gestion intercommunale ou non, publiques, privées à but lucratif ou associatives.

Pensez à renseigner toutes les questions : une absence de réponse à une question « oui/non » ne signifie pas forcément « non ».

Organisation du questionnaire

Le questionnaire d'enquête comprend 8 fiches principales (bordereaux) et 9 fiches complémentaires, à remplir selon votre situation. **Remarque sur le site de collecte :** les sauvegardes se font automatiquement sur le site dès lors que vous cliquez sur « Enregistrer » ou « Enregistrer avec contrôles » après remplissage d'une fiche. Vous pourrez toujours revenir sur cette fiche si vous désirez y apporter des modifications. Le questionnaire peut également être rempli par plusieurs personnes si besoin, à condition de ne pas répondre à la même fiche (bordereau) au même moment.

LES 8 FICHES PRINCIPALES

- ▮ **Introduction**
IDENT2 Identification du répondant à l'enquête
- ▮ **Partie 1 – Organisation de l'action sociale sur le territoire**
OR2 L'organisation de l'action sociale sur le territoire intercommunal au 31 décembre 2024
PART2 Partenariats de l'intercommunalité ou du CIAS relatifs à l'action sociale
- ▮ **Partie 2 – Focus sur les aides et actions sociales**
PRES2 Volet aides et actions sociales en 2024
AUT2 Autres renseignements 2024
- ▮ **Partie 3 – Établissements et services concourant à l'action sociale du territoire**
ES2filtre Établissements et services concourant à l'action sociale de l'intercommunalité
- ▮ **Partie 4 – Le personnel de l'action sociale**
PER2 Personnel de l'action sociale du CIAS
- ▮ **Fin du questionnaire**
FIN2 Remarques sur le questionnaire

Les 9 fiches complémentaires ne sont à remplir qu'en fonction de certaines réponses à la fiche principale **ES2filtre**. Une ou plusieurs de ces fiches seront accessibles en saisie en fonction des réponses positives données à la fiche **ES2filtre** :

LES 9 FICHES COMPLÉMENTAIRES

- ▮ **Partie 3 – Établissements et services concourant à l'action sociale du territoire**
- EPA2** Établissements pour personnes âgées
- EPH2** Établissements pour personnes handicapées
- SPAPH2** Services à destination des personnes âgées et des personnes handicapées
- SPAPH2b** Services d'aide ménagère et services d'aide et d'accompagnement à domicile ou service autonomie à domicile
- SPS2** Services et établissements pour personnes en situation de précarité alimentaire
- EPS2** Établissements et services pour personnes en difficulté sociale
- SPS2b** Service d'accueil d'urgence
- EPE2** Établissements et services destinés à la petite enfance et à la jeunesse
- EPSS2** Établissements pour l'accès aux soins et la prévention sanitaire